M.E.S., Numéro 121 Vol.2, Janvier-Mars 2022
https://www.mesrids.org
Dépôt légal : MR 3.02103.57117
N°ISSN (en ligne) : 2790-3109
N°ISSN (impr.) : 2790-3095
Mise en ligne le 24 janvier 2022

EGLISE ET CONSOLIDATION DE L'ETAT DEMOCRATIQUE AU CONGO KINSHASA

par

François MOMINDO WETSHINGOLO
Chef de Travaux, Section : Sciences et Techniques Documentaires,
Institut Supérieur de Statistique de Kinshasa

Résumé

A l'instar des autres cadres sociaux où l'individu passe un bon nombre de son temps, l'Eglise fait intérioriser aux membres de valeurs, de croyances, de convictions, qui détournent sa culture de son agir sociopolitique.

Dans cette perspective, l'Eglise peut jouer un rôle déterminant dans le processus de consolidation de l'Etat démocratique au Congo Kinshasa où, les acteurs s'accordent pour dire qu'il est en majorité chrétien.

Ainsi, cette étude va du rôle de l'Eglise dans le monde et au Congo, pour montrer quel rôle et comment elle peut le remplir dans ce contexte en faveur de la consolidation de l'Etat démocratique, avant de présenter les conditions de l'efficacité de ce rôle dans ce processus.

Mots-clés : *église, consolidation l'état, démocratie*

Abstract

Like other social setting where the individual spends a lot of his time, the church makes members, internalize values, his beliefs, convictions, which determines his culture they are so sociopolitical.

In this perspective, the church, can play a determining rule in the thoughts of consolidating the democratic state of Kinshasa Congo where the authors agree to say that it is in majority Christians.

Also, this scope goes from the rule of the church in the world an in Congo, to show what rule and how it can fulfill it in this context favoring the consolidation of the democratic state, before presenting the conditions for the effectiveness of this in this process.

INTRODUCTION

En Afrique au Sud du Sahara, en général, et en République Démocratique du Congo, en particulier, l'Eglise, c'est-à-dire l'ensemble des hommes et des femmes sauvées par Jésus-Christ et appelés hors du monde, en tant que système, semble jouer aujourd'hui, une influence déterminante sur le comportement de la société. Et, l'opinion publique continue d'affirmer que la RDC est un pays à 80% chrétien, ce qui signifie que dans ce pays, les prescrits de ce qu'on lit dans la Bible semblent être de mise. Pourquoi l'Eglise dans la consolidation de l'Etat démocratique ?

La place de l'Eglise dans un tel processus trouve son fondement dans les saintes écritures, comme on peut le lire dans Esaïe 2 : 2 – 3 ; Ephésiens 3 : 10, et Matthieu 28 :19. Chacun de ces textes bibliques insiste sur ce qui arrivera dans la suite de temps, au moment où ce seront les préceptes de Dieu qui vont gérer le monde en l'entraînant, ce qui va faire que les dominations et les autorités dans les lieux célestes connaissent aujourd'hui par l'église la sagesse infiniment variée de Dieu » qui demande à ses envoyés d'« allez , faire de toutes les nations des

disciples, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et en enseignant d' observer tout ce que Dieu a prescrit. »

En effet, aujourd'hui, l'impact de l'influence de l'Eglise sur le comportement de la société, en général, et des individus, en particulier, est d'autant perceptible que rien ne semble se faire : mariage, deuil, naissance, et autres sans qu'on se réfère et qu'on recourt à l'Eglise par l'observation de ses principes, valeurs, pratiques.[34]

Cette observation constitue de notre point de vue, la preuve d'un certain niveau d'intériorisation par la communauté, du discours voire du message de l'Eglise. C'est pourquoi, nous pensons que la non implication de l'Eglise, notamment chrétienne, dans le processus de consolidation de l'Etat démocratique, risquerait de priver à ce processus une ressource non négligeable. Mais la question qu'il convient de se poser à ce propos est de savoir, si nous considérons la consolidation de l'Etat démocratique comme un processus de réalisation du point d'adéquation triangulaire entre l'Etat, la nation et la culture, se traduisant par la pérennité, la stabilité des institutions étatiques et démocratiques, quel rôle l'Eglise peut-elle jouer pour la favoriser ? Et dans quelle mesure peut-elle remplir efficacement ce rôle ?

De par sa nature, sa mission et son organisation telle qu'indiquées précédemment, l'Eglise se trouve à la fois au centre et au sommet de tous (l'Eglise est au milieu du village dit-on) dans la société pour enseigner, convertir les hommes à des disciples. Il ressort de cette mission assignée à l'Eglise selon les écritures qu'aussi bien de façon générale que dans un contexte particulier comme celui de la consolidation de l'Etat démocratique, le rôle de l'Eglise ne peut être que celui de la socialisation des fidèles aux valeurs chrétiennes qui fondent un Etat juste. Ceci d'autant que nous considérons l'Eglise comme un des agents de socialisation de masses dont elle normalise le comportement.[35]

Ainsi que le reconnaissent A. Muluma et P. Bubu lorsqu'ils affirment que « si l'homme est toujours conditionné par son environnement social, sa structure mentale est façonnée par les institutions et les croyances religieuses de son milieu culturel qui lui propose une conception du monde et des modèles de comportement »[36], il convient d'envisager la socialisation dans sa visée de construire, fabriquer, façonner, modeler l'homme ; par la transmission, l'inculcation et l'intériorisation des valeurs[37] chrétiennes .

Aussi, l'Eglise doit-elle être unie et organisée, travailler pour une véritable conversion et bénéficier d'une réelle considération de la part de l'Etat, pour jouer un rôle de relai de ce dernier dans l'action de socialisation des hommes à l'Etat et à la démocratie. Pour l'essentiel, le rôle de l'Eglise serait comme le note si bien A. Awak'ayom qui fait écho de l'objectif de la coalition chrétienne en RDC, « la transformation positive de toute la société congolaise en une grande nation libre, fraternelle selon le plan de Dieu… »[38]. Ceci ne contraste ni avec les valeurs de l'Etat, ni avec celles de la démocratie, surtout en ce moment où, visiblement, la renaissance démocratique (même de l'homme) du Congo prend corps pour une consolidation.

Ainsi, pour rendre compte de cet état des choses, cette étude aborde trois points essentiels : un aperçu historique du rôle de l'Eglise dans le monde et en RDC, le message de l'Eglise comme solution aux maux dont souffre ce pays et, les conditions de l'efficacité de l'Eglise pour l'accomplissement de sa mission. Car, l'Eglise, dans la mesure où elle prêche les valeurs qui préparent l'homme au salut par l'avènement de Jésus-Christ, inculque des modèles de comportement grâce au schéma de la pensée, d'action et de réaction qu'elle professe et qui fait du

[34] F. A. TSHISEKEDI, Président de la République, en est arrivé à dédier solennellement la nation congolaise à Dieu lors d'un rassemblement de prière au stade des Martyrs de la Pentecôte à Kinshasa., en 2019.

[35] MOMINDO, W.F., *Socialisation politique et consolidation de l'Etat dans le contexte de la renaissance démocratique en RDC*, Mémoire de D.E.S en SPA, Unikin, Kinshasa, 2010, p.166

[36] MULUMA, M. A. et BUBU, K.P., « Les églises de réveil et la vie quotidienne en République démocratique du Congo », in *Les spiritualités du temps présent* (sous dir de SHOMBA, K. S.), M.E.S, Kinshasa-Bruxelles, 2012, p.233.

[37] DARMON, M., *La socialisation*, Armand-Colin, Paris, 2007, p.6

[38] AWAK'AYOM, A., « Une « Coalition chrétienne » pour le changement intégral en RDC ? » in *Congo-Afrique*, N°389, Octobre 2005, Kinshasa, 2005, p.407

fidèle un bon citoyen. Une brève conclusion met un terme à cette étude.

I. APERÇU HISTORIQUE DU ROLE DE L'EGLISE DANS LE MONDE ET AU CONGO

Dans l'histoire de l'humanité, l'Eglise, notamment chrétienne a toujours joué un rôle non négligeable dans le fonctionnement des nations et même dans l'évolution de celles-ci. Mais dans le cadre de cette étude, nous nous limitons à quelques faits saillants indiquant ce rôle de l'église dans l'évolution des nations du monde.

Dans le monde occidental, la conversion de l'Empereur Constantin au christianisme, l'intervention des chefs de l'Eglise sur la réconciliation entre bourgeois -capitalistes et travailleurs-prolétaires, constituent des faits concrets de l'influence de l'Eglise. Mais avant d'arriver à épiloguer sur ces faits, dégageons de prime abord l'influence du christianisme lui-même en tant que courant de pensée.

Saisi dans sa dimension humaine ou terrestre, selon laquelle ses actions et son enseignement peuvent être interprétés, Jésus-Christ a considérablement marqué le cours des évènements dans le monde et aujourd'hui toute l'histoire de l'humanité en est fondamentalement marquée.

Il n'est en effet, un secret pour personne que lorsqu'il fut annoncé, Jésus Christ avec ses enseignements ont vite pris un caractère révolutionnaire pour une société israélite qui vivait sous le joug colonial des Romains dans l'attente d'un libérateur. Car, par l'effet de domination romaine, le peuple juif attendait l'arrivée d'un libérateur qui devait conduire au triomphe d'Israël, c'est-à-dire à son indépendance.

Dans ce contexte et à la lumière de l'évangile de Luc : 20-23, le Christ apparaissait aux yeux des Romains comme un agitateur politico-religieux qui jette des troubles et la confusion dans une Province caractérisée par la stabilité. Pour les Romains donc, Jésus-Christ fut considéré comme un perturbateur de l'ordre socio politique et de la hiérarchie existante. Car, il était difficile d'admettre dans une civilisation romaine fondée sur les mérites, et de croire au message de Jésus-Christ selon lequel les hommes avaient la même valeur, les pauvres et les faibles seront les premiers à entrer dans le Royaume de Dieu. De même, il était inconcevable d'entendre un fils d'un charpentier (Jésus-Christ) dire : « à quoi sert-il à un homme de gagner ce monde, s'il perdait son âme ?»

Aussi, convient-il de rappeler que ce qu'on va appeler dans l'histoire la théocratie, c'est-à-dire un gouvernement où le chef est à la fois chef politique et chef religieux, est en réalité la preuve de l'influence du christianisme dans l'organisation des sociétés humaines. Et plus tard, ceci alimentera un fort débat d'écoles en ce qui concerne le pouvoir d'Etat, entre les sacerdolistes et les temporalistes dans le cadre de ce qu'on a appelé en science politique, la querelle d'investiture, alors que l'Eglise catholique romaine se confondait déjà à l'Etat.

Cette querelle consistait à savoir entre l'Eglise et le Prince, lequel avait l'emprise sur l'autre, de sorte que le pouvoir qu'il détient puisse primer sur l'autre. Car, dans le cadre de l'instauration d'une communauté universelle qui aurait un seul territoire, une seule loi, un seul chef et un seul Dieu, on a pendant longtemps, assisté à l'investiture des princes de royaumes et des principautés par le Pape en tant que chef d'Eglise. Inspirée de l'enseignement de Jésus -Christ, la théocratie est encore pratiquée jusqu'aujourd'hui dans le monde arabe, tellement l'empire romain va s'étendre aussi bien en Orient qu'en Occident avant sa division en deux (Empire romain d'Orient et Empire romain d'Occident), ce dernier ayant formé l'Europe Occidentale actuelle.

La conversion de l'Empereur Constantin au christianisme est un fait marquant. Comme nous venons de l'affirmer, notons de prime abord que, ce qui s'appelle l'Europe Occidentale aujourd'hui est la fragmentation de l'ancien Empire romain d'occident. Et là comme ailleurs, l'ampleur de la doctrine chrétienne n'est plus à démontrer, ainsi que nous l'indique B. Osokonda Okenge pour l'Empereur Constantin. En effet, « frappé par la doctrine

chrétienne, l'Empereur Constantin, chef de l'Empire romain d'Occident se convertit au christianisme dans un contexte juridique où le « cuius regio, eius religio » qui veut dire la religion du Prince est celle de sa terre et de son peuple (tel Prince, telle religion) est de mise »[39].

Dans ce contexte, alors les valeurs que véhiculait le christianisme telles que la justice, l'unité, l'amour, la vérité, le pardon, … vont devenir les valeurs de la société se propageant à partir du sommet. Avec le temps, ce sont ces valeurs qui viendront constituer la base culturelle de la société occidentale, avant bien entendu la déclinaison actuelle. La foi à la liberté humaine, à l'égalité entre les hommes, au progrès résultant de l'œuvre humaine, etc. qui vont favoriser sur le plan économique l'industrialisation, et sur le plan politique les différentes révolutions : Anglaise de 1689, Américaine de 1776 et Française de 1789 n'avaient pour base doctrinale que le christianisme qui, plus tard engendrera le libéralisme avec ses variantes : capitalisme au plan économique et démocratie au plan politique.

Nous n'oublions pas dans ce cadre, la révolution agricole dont la Grande Bretagne constituera la locomotive avec les physiocrates, sans compter aussi la laïcité, qui prendra naissance lorsque, répondant à une question lui posée par les pharisiens, Jésus-Christ va dire qu'il faut donner à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu (nous y reviendrons) !

Face au conflit entre Bourgeois et Travailleurs en Europe, l'Eglise a joué un rôle important. En effet, après la révolution industrielle en Europe occidentale, une crise sociale et politique a marqué la société, détériorant les relations entre les Bourgeois-capitalistes et les travailleurs-prolétaires. Les Bourgeois pris dans l'élan de recherche effrénée de bénéfices font fi des idées qui ont conduit à la révolution et à leur avènement au pouvoir, fixent de façon unilatérale et dérisoire les salaires des travailleurs. De leur côté, les travailleurs se sentant floués et exploités, dénoncent cette exploitation et réclament l'amélioration des conditions de travail et de vie.

Dans ce contexte, l'Eglise est intervenue et est parvenue à concilier les positions des uns et des autres, en recommandant aux Bourgeois-capitalistes de bien payer les travailleurs et aux travailleurs de respecter l'horaire de travail et faire effectivement huit heures de travail. La crise a été dénouée et la stabilité de la société garantie au bénéfice de tous. Les conséquences de cette œuvre de socialisation sont les avantages sociaux, les jours fériés légaux, ainsi que les allocations familiales et les heures supplémentaires qui furent déterminés, grâce à l'intervention de l'Eglise. La société occidentale en a tiré le bénéfice de stabilité et de croissance économique dont les effets positifs se font sentir jusqu'aujourd'hui.

Dans l'histoire de la République Démocratique du Congo, il y a lieu de situer l'aperçu du rôle de l'Eglise avant l'indépendance et après l'indépendance.

Avant l'indépendance, point n'est besoin de rappeler que de l'Etat indépendant du Congo à la colonisation belge, l'œuvre de la construction du Congo a été pour l'essentiel l'œuvre de l'Eglise, catholique et protestante. Les villes et centres urbains ont pour la plupart été construits autour des Missions soit catholiques, soit protestantes, qui comportaient des écoles, des hôpitaux et autres. Ayant attiré les populations autour d'elles, ces différentes missions catholiques et protestantes ont obligé l'Etat à faire suivre d'autres services publics en faveur de la population. C'est comme ça que naitront les grandes agglomérations que les pays compte.

Pendant toute cette période, le rôle de l'Eglise aux côtés de l'œuvre léopoldienne de construction du Congo d'abord et belge de la colonisation ensuite, était telle qu'il était parfois difficile de savoir distinguer à quel moment l'Eglise ou l'Etat intervenait ou, dans ce qui se faisait que faut-il attribuer à l'Etat colonial ou à l'Eglise. Car, pendant

[39] OSOKONDA OKENGE, B., « Deux hypothèses pour relativiser la thèse de la sur christianisation à Kinshasa », in *Les spiritualités du temps présent*, op.cit., p.129.

toute la période coloniale, ce sont les sociaux-chrétiens qui sont au pouvoir un peu partout en Europe, en général, et en Belgique, en particulier. Et, c'est encore l'Eglise qui va précéder et accompagner la mission civilisatrice de la Belgique pour la socialiser aux populations autochtones. C'est ce qui explique, par exemple, le fait que la création des écoles officielles, c'est-à-dire appartenant à l'Etat ne commence au Congo -Belge que dans la décennie 1950.

Après l'indépendance, l'Eglise est toujours présente, et on peut noter quelques faits qui méritent d'être retenus, notamment l'entretien d'un réseau scolaire important et d'hôpitaux dont l'importance pour le service à la population n'est plus à démontrer.[40] En effet, avant l'expérience actuelle des écoles privées agréées, la majeure partie des écoles appartenaient à l'Eglise avec laquelle l'Etat est venu signer un contrat de collaboration. C'est comme ça que nous avons aujourd'hui ce qu'on appelle les réseaux des écoles conventionnées catholiques, protestantes, salutistes, kimbanguistes qui, au-delà de tout, sont de puissants agent de socialisation.

Poursuivant le même effort, nous avons aujourd'hui malgré la reprise en charge par l'Etat de l'université Lovanium, actuelle université de Kinshasa et l'université protestante de Kisangani, actuelle université de Kisangani, l'Eglise de dispose de quatre grandes universités créées et construites actuellement, à savoir l'université catholique du Congo (UCC) pour les Catholiques, l'université protestante au Congo (UPC) pour les Protestants, l'université kimbanguiste (UK) pour les Kimbanguistes et l'université William Booth (WB) pour les Salutistes, sans compter l'université Patrice Emery Lumumba qui appartenait aux Méthodistes avant sa prise en charge par l'Etat.

Dans cette même perspective, il n'est pas superflu de souligner les nombreuses bibliothèques, des revues scientifiques et imprimeries, ainsi que des éditions, qui aident pas mal de professeurs, d'étudiants et autres chercheurs à réaliser leurs recherches, imprimer et publier les différents résultats de leurs travaux.

Tout récemment, en faveur de la consolidation de l'Etat démocratique, la contribution de l'Eglise n'a pas manqué. En effet, dans ce cadre tout commence avec l'organisation de la Conférence nationale souveraine, dont il convient de rappeler le rôle de la Conférence épiscopale nationale du Congo d'abord dans la pression sur le pouvoir pour son organisation, avant de venir en présider les travaux par la personne de feu Cardinal Laurent Monsengwo Pasinya, alors Evêque de Kisangani.

Dans ce cadre, Léon de Saint Moulin a réalisé une étude dont l'objectif fut de dégager la perception que les citoyens Congolais, notamment de Kinshasa ont de la démocratie et, est arrivé à la conclusion selon laquelle « les fidèles catholiques plus que les autres citoyens, ont fait preuve de connaissance sur le fonctionnement de l'Etat, en général, et de la démocratie, en particulier, dont ils disposaient la culture plus que les autres citoyens »[41].

Ce qui précède s'explique par le fait que « l'Eglise a la mission et la responsabilité d'aider les enfants et les jeunes gens en tenant compte des progrès des sciences psychologiques, pédagogiques et didactiques à développer harmonieusement leurs aptitudes psychiques, morales, intellectuelles, à acquérir graduellement un sens plus aigu de leur responsabilité, tant dans l'effort soutenu pour mener droit leur vie personnelle que dans la poursuite de la vraie liberté, en surmontant à force de courage et de générosité tous les obstacles »[42]. Car, le but que poursuit l'éducation de l'Eglise est de « former la personne humaine dans la perspective de sa fin suprême, en même temps que du bien de la société dont l'homme est membre, et dont, une fois devenu adulte, il aura à partager les obligations » ; la jeunesse étant le Congo de demain.

[40] La formation de l'élite congolaise dans les différents domaines où la RDC a vite récupéré le retard, on la doit essentiellement à l'Eglise qui, en plus du réseau scolaire fiable avait l'actuelle Université de Kinshasa pour les Catholiques et l'actuelle université de Kisangani pour les protestants, sans compter les hôpitaux aujourd'hui sous la gestion de l'Etat.

[41] De Saint Moulin, L., « Les obstacles majeurs à l'avènement de la démocratie en RDC », in Démocratie et paix en RDC (sous dir de SABAKINU, K.), PUK, Kinshasa, 1999, p. 62 ou De Saint MOULIN, L., « Le mouvement de démocratisation dans la Zone de Ngaba à Kinshasa », in *Congo-Afrique*, N° 274, Kinshasa, Avril 1993, p.228.

[42] Vatican II, Les *cinq documents conciliaires*, FIDES, Montréal et Paris, Année, p.535.

Lorsque Nguz-A-Karl-I-Bond, premier Ministre d'alors, en est venu à fermer la Conférence nationale, c'est encore l'Eglise, notamment catholique qui a mobilisé et organisé le 16 Février 1992 une marche dont l'effet immédiat était justement la réouverture de ce forum d'importance nationale.

Sous la deuxième législature de la Troisième République, lorsque la crise de légitimité a conduit la classe politique à une concertation en vue d'un consensus politique, il a fallu encore que l'église Catholique s'implique pour que le pays puisse avoir le consensus, qui a conduit à l'organisation des élections dont sont issus les animateurs actuels de l'Etat, évitant ainsi à la République l'implosion.

II. MESSAGE DE L'EGLISE COMME SOLUTION AUX MAUX DE L'ETAT CONGOLAIS

Parmi les facteurs qui expliquent le déficit de consolidation de l'Etat démocratique au Congo, on peut utilement noter le manque de culture de « donner », le non-respect des engagements pris ou de la parole donnée et le déficit de civisme fiscal, qu'il convient d'analyser l'un après l'autre.

Avec le déficit de la culture du donner, nous avons le fait pour le Congolais de refuser de payer ou tout au moins de s'acquitter difficilement de ses obligations : taxe, impôt, cotisation comme membre d'une association et la dime, offrande et sacrifice divers à l'Eglise. La question cependant est de savoir en quoi cela influence -t-il négativement la consolidation de l'Etat démocratique ?

La réponse à cette préoccupation est que, ce phénomène d'absence de la culture du donner fait que les associations tant de la société civile (ASBL, ONG ...) que du monde politique (partis politiques) appartiennent en réalité, non à tous ceux qui se réclament membres, mais plutôt aux fondateurs-promoteurs. En effet, dans la mesure où c'est par son argent que l'association existe et fonctionne, le fondateur – promoteur prend en otage tout le reste des membres, lui-même étant devenu le « patriarque » en qui se confond l'association concernée.[43] Et, ceci trouve son explication dans la culture de sujétion[44] qui prédomine dans le pays selon laquelle, faute de dispositions naturelles de participation, ces différentes structures sont perçues par leurs membres, comme des structures de survie et de promotion et non comme celles devant être prises en charge par les membres, au moyen de la cotisation. La conséquence d'une telle culture attentiste, est que la démocratie censée être le jeu du peuple, se trouve apprivoisée par l'élite, désormais acteur-unique du jeu dont la masse subit les conséquences.

Même au niveau du fonctionnement de l'Etat, le fait que le citoyen ne paie pas ou peu l'impôt et/ou taxe, fait que le suivi des affectations, le contrôle citoyen, en tant que variante de la participation citoyenne n'est pas assuré, ou n'atteint pas sa conscience. Et, dans ces conditions, la démocratie tout comme l'Etat deviennent exclusivement l'affaire des élites, voire un bien sans maitre, parce que le citoyen, le démos, son propriétaire ne s'y intéresse pas ou peu, bref l'a abandonné.

A ce propos, l'Eglise dont le message a entre autres volets les dîmes, les offrandes, les sacrifices et libéralités que les fidèles sont appelés à donner, peut servir d'agent de socialisation de la démocratie, en inculquant aux membres les dispositions à cotiser, la culture du donner. Car, la démocratie n'a pas de sens là où le mouvement associatif n'est pas debout et fondé sur la participation réelle, responsable et éclairée de la population. Or, parmi les formes de participation, le payement de l'impôt, des taxes et cotisations est celle qui traduit le plus possible, l'engagement citoyen, parce qu'elle occasionne une cession d'une part importante de ce que le citoyen a de substantiel, l'argent.

Certes, beaucoup évoquent la pauvreté dans laquelle la population vit comme facteur explicatif du déficit de la culture du donner ; d'autres encore évoquent le fait que même quand on paie, l'Etat, notamment l'élite au pouvoir ne fait pas des meilleures affectations de ces recettes au bénéfice

[43] MOMINDO, W.F., *Socialisation politique et consolidation de l'Etat dans le contexte de la renaissance démocratique en RDC*, inédit, Mémoire de D.E.S en SPA, UNIKIN, Kinshasa, 2010, pp.166-167.

[44] Le Congolais comme peuple aime tout attendre et tout recevoir de l'Etat.

des citoyens. Cependant, nous observons au même moment, les gens payer leur bière au quotidien, leur ticket d'accès au stade pour assister au match de foot Ball, se cotiser pour la location des véhicules pour les cimetières à l'occasion d'un deuil et, après acheter des libations et la nourriture pour la suite des événements.

De même, les mauvaises affectations de recettes par les gouvernants ne devaient pas de notre point de vue, constituer un motif d'un non-paiement quelconque. Il faut de notre point de vue payer et, par la suite jouer son rôle de propriétaire de l'Etat, du pouvoir et des finances publiques, en faisant le contrôle citoyen et en exigeant des gouvernants la redevabilité.

De ce qui précède donc, on conclut plutôt à l'absence de dispositions naturelles à payer, c'est-à-dire le déficit de la culture du donner qu'à toutes ces raisons car, quand il s'agit de son intérêt immédiat, nous l'avons démontré, avec le payement de la bière, et autres, le comportement est différent. L'église dont l'influence sur le comportement n'est plus à démontrer peut donc enseigner que même dans le cas de payement de l'impôt, taxe et cotisation dans le parti politique ou dans une association, l'intérêt est toujours garanti, même s'il n'est pas immédiat.

Avec le déficit de respect des engagements pris et de la parole donnée le système politique congolais est généralement l'objet d'une instabilité plus ou moins chronique. F. Mulambu note à ce propos que « le Congo, comme beaucoup de pays africains, est dans une quête permanente de la structure de ses institutions qui sont marquées par une certaine mobilité dont l'instabilité gouvernementale n'est qu'une des nombreuses manifestations »[45]. Cette situation s'explique entre autres par le non-respect des textes, de la parole donnée et des engagements, lui-même occasionné par la versatilité, l'instabilité de la personnalité du Congolais.

Les institutions et les lois émergeant au Congo dans un contexte d'absence d'esprit de loi, elles ne sont respectées et appliquées que lorsqu'elles avantagent le concerné ; dans le cas contraire elles sont tout simplement oubliées, ignorées ou mises dans le tiroir. L'absence de la culture du respect des engagements pris et de la parole donnée font qu'au niveau politique les alliances se font et se défont au gré de changement des intérêts. C'est ce qui fait qu'au Congo, lors que quelqu'un dit oui à quelque chose le matin et si quelque chose qui l'avantage, du genre corruption se passe à midi, le soir il dira non à la chose à laquelle il avait dit oui le matin.[46]

Ce comportement versatile des membres de la classe politique se retrouve presque dans toutes les générations politiques de notre pays et dans tous les camps politiques depuis l'indépendance jusqu'à ce jour. En effet, la non consolidation de l'Etat congolais tient aussi, depuis l'indépendance jusqu'à ce jour au non-respect des alliances. Ce qui alimente l'instabilité du système politique avec tout ce que cela comporte sur le plan de l'application des programmes économiques susceptibles de résultat pour le développement.

Et pourtant sur ce point, l'Eglise prêche le respect des engagements pris comme ce que dit la Bible en affirmant que ton oui doit rester oui et ton non doit rester non (Matthieu 5 : 37). Bien plus, la Bible nous en donne l'exemple avec le peuple d'Israël pendant son parcours vers Canaan, la terre promise. Dans Josué 9 :1-23 dit la Bible, alors qu'Israël exterminait tous les peuples qui s'érigeaient en obstacle contre lui, le peuple de Gabaon est venu faire alliance avec Israël qu'il a trompé d'être ses serviteurs. Mais quand, par la suite, Israël a découvert que ce peuple l'avait trompé, au lieu de rompre l'alliance, il a respecté malgré tout l'alliance faite au nom de l'Eternel son Dieu et commit ce peuple aux travaux de champ pour la coupe de bois et de puiser l'eau en respect à Dieu au nom duquel l'alliance a été conclue.

Ainsi, les conséquences positives ou négatives des alliances doivent être acceptées par souci d'honorabilité de la parole donnée, ce que l'Eglise

---

[45] MULAMBU, M. F., « L'Etat et sa structure : Quête permanente de la stabilité ? » in *Le Zaïre vers quelles destinées*, (sous dir de KANKWENDA MBAYA), CODESRIA, Karthala, Paris, 1992, p.48.

[46]Le oui ou le non d'un Congolais ne reste tel, que si les données ne changent pas entretemps. OSOKONDA OKENGE, B., *Laxisme et attentisme d'Etat en République Démocratique du Congo. Essai d'anthropologie de la débandade*, L'Harmattan, Paris, pp 165-166.

chrétienne est capable de faire intérioriser aux fidèles[47].

Le respect des engagements pris, de la parole donnée est une valeur qu'il convient, autant que possible, d'inculquer à tout Congolais en général et aux politiciens en particulier pour qui l'Eglise pourra servir d'agent efficace de socialisation, surtout lorsqu'on sait que beaucoup de ces hommes politiques se réclament de telle ou telle confession religieuse. Car, même la stabilité relative que le pays a connu dans la première législature de la troisième République, tient entre autres au respect des engagements pris au niveau politique par J. Kabila vis-à-vis du PALU (Parti lumumbiste unifié) ; la stabilité du taux monétaire, l'atteinte du point d'achèvement de la dette extérieure, la signature et application du contrat chinois et autres dont on ignore pas l'impact qui ne s'explique que grâce à cette valeur du respect des engagements pris.

Que faut-il comprendre par « donner à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu ? Comme on le sait, ceci est une déclaration faite par Jésus-Christ dans un contexte bien particulier et qui, de notre point de vue mérite d'être analysé, en vue de tirer les leçons qui s'imposent sur le plan de la gouvernance. En effet, lors qu'on considère les écrits des évangiles de Marc 12 : 13-17, et de Luc 2 :2-26, on constate que Jésus-Christ fut tenté par les pharisiens. Ceux-ci en effet, posèrent la question à Jésus-Christ de savoir « est- il permis ou non de payer l'impôt à César ? »

A cette question, montrent les deux évangiles, Jésus-Christ leur demanda à son tour de lui apporter un denier, afin qu'il je le vois et leur demanda après qu'ils lui aient apporté », de qui porte -t-il l'effigie et l'inscription ? » « De César lui répondirent-ils », alors Jésus-Christ leur dit : rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu ».

De l'analyse de cette déclaration par les théoriciens de la science politique, cette réponse de Jésus-Christ a été considérée comme sa volonté de séparer les deux domaines et les deux pouvoirs : le domaine et pouvoir temporel et le domaine et pouvoir spirituel, ce que l'on appelle « la laïcité ». Aussi, va-t-on consacrer le fait que désormais, l'Eglise doit s'occuper uniquement et en priorité du salut des âmes et l'Etat s'occuper de la marche des affaires publiques. Dès lors, l'Etat est reconnu laïc obligeant l'Eglise de garder la distance par rapport aux affaires publiques.

Diamant Kalonji, Archevêque des Ministères chrétiens Logos Rhema note que « rendre à César ce qui est à César consiste à donner à l'autorité civile les droits qui lui sont reconnus de par Dieu sans usurper ceux qui appartiennent à Dieu. Dans ces droits se trouvent les impôts et taxes, la sécurité et la défense nationale, la participation aux obligations civiques (vote, mandat politique, …) etc. Rendre à Dieu ce qui est à Dieu c'est lui donner les premières choses qui lui sont reconnues de droit….[48]

Ainsi, lorsqu'il faut prendre en compte ce point de vue et le contexte dans lequel Jésus va être amené à faire cette déclaration, notamment la question de savoir s'il est permis de payer l'impôt à César, il y a lieu d'envisager une autre interprétation en plus de celle de la laïcité. Ainsi que le dit la Bible elle-même, Jésus-Christ a dû payer lui-même l'impôt pour lui et son disciple Pierre, ce qui nous permet d'affirmer que par cette réponse déclarative, Jésus-Christ posait le principe des obligations réciproques entre César (autorité publique, étatique) et sa population en tant que l'ensemble des gouvernés.

Pour César l'obligation était de garantir du pain, d'assurer la paix avant l'utilisation de la coercition ou la contrainte physique, tandis que pour la population gouvernée, l'obligation consistait à donner à César les moyens de sa politique en payant l'impôt. Comme on peut s'en apercevoir, il s'agit d'une question éminemment politique qui concerne la relation entre le citoyen et l'Etat, mettant au centre, les droits et les obligations réciproques des uns et des autres dans une cité ou dans un Etat. Et, en définitive, César c'est-à-dire l'autorité publique

[47] KALONJI CIBADIBADI, B.D., Archevêque des Ministères chrétiens Logos -Rhema a publié tout un livre sur les Alliances leur impact dans la vie des hommes, Logos Rhema publisher's, Kinshasa, 2000.

[48] KALONJI CIBADIBADI, D., *Libération des nations par l'église, Les enseignements politiques de Jésus-Christ*, 2è éd. Logos-Rhema Publisher's, Kinshasa, 2013, p.13

doit être rendue à Dieu pour que s'établisse le règne de Dieu pour le bonheur du peuple.

A cette époque, à Rome, il n'était pas envisageable de refuser de payer l'impôt, parce que c'était considéré comme un acte de rébellion contre l'autorité établie. On comprend que les pharisiens étaient en train de piéger Jésus considéré par les Juifs comme leur libérateur, leur messie.

Ce qu'il convient cependant de souligner en rapport avec la question de la relation entre l'Eglise et la consolidation de l'Etat démocratique, est que l'obligation de payer l'impôt par les gouvernés que Jésus (Eglise) institue, demeure plus que toute autre chose, un facteur qui augmente la capacité d'intervention de l'Etat dans les domaines socio-économiques de la vie des gouvernés.

Intériorisé en Europe occidentale, ce principe fait que si un contribuable tente de tromper la vigilance de l'Etat, par un dépassement de l'échéance ou autre, même quand il ferme sa maison pour ne se présenter qu'à des heures où l'Etat ne travaille plus, le service du fisc peut arriver chez lui, établir un procès-verbal et user de la force pour prendre un bien de valeur correspondant au montant de l'impôt qu'il doit à l'Etat. La conséquence logique est que l'Etat ne manque pas les moyens de sa politique en faveur de ses citoyens et, ceux-ci, pour avoir payé se préoccupent de ce que l'Etat fait avec cet argent. Ce qui produit de l'équilibre dans le fonctionnement de l'Etat, qui devient une sorte de rendez-vous du donner et du recevoir, bref un Etat-partenaire.

Ainsi, comme nous avons eu à le démontrer ci avant, l'Eglise peut facilement inculquer aux fidèles la culture, voire le civisme fiscal pour le payement des impôts, taxes et redevances à l'Etat, tout en lui demandant de faire à son tour, des meilleures affectations en faveur des citoyens dans les domaines les plus variés des services publics : éducation, santé, environnement, sécurité, eau, électricité, transport, logements sociaux, etc.

III. CONDITIONS D'EFFICACITE DE LA MISSION DE L'EGLISE POUR LA CONSOLIDATION

Si dans les points qui précèdent, l'évidence d'un impact considérable du rôle de l'Eglise sur la consolidation de l'Etat démocratique est suffisamment démontrée, il reste cependant important de s'interroger sur les conditions qui doivent favoriser davantage cet impact de l'Eglise sur ce processus.

Dans cette perspective, trois conditions nous paraissent indispensables, pour permettre à l'Eglise d'être efficace dans l'accomplissement de sa mission de transformation de l'homme en faveur de la consolidation de l'Etat démocratique. Il s'agit de l'unité et de l'organisation de l'Eglise, de la conversion véritable et de la considération par l'Etat de l'Eglise comme partenaire relais.

L'unité et l'organisation de l'Eglise nous paraissent indispensables pour son efficacité dans sa mission en général et celle de transformation des hommes comme agents de consolidation de l'Etat démocratique en particulier. Dieu lui-même, voyant les hommes unis pour la construction de la tour de Babel dit que (dans ces conditions), rien ne peut les empêcher de réaliser ce qu'ils ont résolu de faire (Genèse 11 :6).

En effet, unie et organisée, l'église peut influencer bien la marche des affaires de l'Etat, par exemple en conseillant aux gouvernants de payer correctement les fonctionnaires et affecter convenablement les recettes dues aux impôts et taxes, de même qu'elle peut demander aux fonctionnaires de travailler comme il faut pour prétendre aux salaires, ainsi qu'à l'ensemble de la population de payer l'impôt et taxes nécessaires à temps pour le développement du pays sans fausser les données.

Donc, le civisme fiscal, la bonne gouvernance, la salubrité de l'environnement, la cotisation, le respect de la parole donnée ou de l'engagement pris etc., sommes toutes indispensables pour la consolidation de l'Etat démocratique, sont des valeurs pour lesquelles l'Eglise comme agent de socialisation peut faire intérioriser aux uns et aux autres lorsqu'elle est considérée, encadrée et impliquée.

Pour ce faire, il nous parait indispensable que l'Eglise soit unie et organisée, par exemple, en évitant la grande formalisation qui caractérise une de ses grandes branches appelée communément églises de réveil[49]. Il est indispensable qu'elle s'organise à des ensembles sous forme de confessions, capables d'opérer efficacement par la défense de certains droits, par des actions en synergie pour certaines questions, même dans le relais qu'elles doivent servir à l'Etat dans certains aspects. Car, le manque de transparence, de volonté politique et de bonne gouvernance, l'injustice, etc., qui influe négativement sur le processus de la gestion de la chose publique et qui alimente les symboles, le langage, les principes, les idées, les valeurs, les croyances de tout genre dans la société peuvent changer lorsqu' en plus de l'Etat, l'église revient de façon intense et coalisée là-dessus.

Ceci d'autant que le déficit de ces valeurs dans le chef de la population en général et de l'élite politique en particulier, détermine la gouvernance socio-politique et économique du pays. Et, disons-le, ceci est fonction du processus de formation de l'homme dans sa dimension socioculturelle et politique, depuis son enfance jusqu'à l'âge de responsabilité socio-politique au sein de la société pour laquelle l'Eglise en tant que cadre social de vie des hommes, a une part importante. Cette étude vient réveiller aussi l'Eglise à ce propos pour plus de responsabilité.

Il va sans dire que la honte, l'amusement, le goût du plaisir, de facilité ; les légèretés vestimentaires des filles, etc. qui, malheureusement caractérisent le Congolais actuel, de même que la mauvaise gouvernance, la corruption, la partialité, le tribalisme…, qui traduisent l'agir sociopolitique congolais présentement, causant le sous-développement, sont des maux que l'Eglise unie et organisée peut efficacement combattre et éradiquer. Unie et organisée, l'Eglise peut exiger et obtenir de la part de l'élite au pouvoir, la répartition équitable du revenu national au bénéfice de tous.

Si jusqu'aujourd'hui l'impact de l'église dans ce processus de consolidation de l'Etat démocratique n'a pas encore atteint le niveau souhaité, c'est à cause de deux facteurs, notamment le fait que l'Etat n'a pas encore déclenché de façon résolue et irréversible un processus de sa consolidation véritable, et le fait que les rapports entre l'église et l'Etat ont toujours été en général conflictuels. Ce qui ne favorise pas son implication comme partenaire pour agir en synergie avec l'Etat dans bien d'aspects touchant la vie sociétale.

D'où la nécessité des changements sociaux notables par le système politique à qui incombe la responsabilité de l'intégration de l'ensemble des éléments du système, en vue de sa propre stabilité. Car, la fonction de socialisation de tous les autres cadres sociaux, en tant que partenaires relais de l'Etat dans le processus de construction des citoyens, acteurs de la consolidation de l'Etat démocratique, est toujours fonction de la légitimité qu'ils reconnaissent au système. Et, cette légitimité est, elle-même, intimement liée au type de gouvernance politique généralement appliquée par le système politique, de la considération qu'il accorde à chaque partenaire et des résultats que sa gouvernance produit vis-à-vis des besoins de la population.

Ainsi, dans la mesure où de manière générale, l'Eglise jouit encore d'un certain préjugé favorable vis-à-vis de la population, il faut suffisamment l'impliquer dans le processus de consolidation de l'Etat démocratique. De la sorte, l'individu membre du système politique, mais bénéficiaire de l'enseignement de l'Eglise, finira par être modelé. D'où la consolidation de l'Etat démocratique.

En effet, de par le message reçu du Seigneur Jésus-Christ pour transmettre au monde, l'Eglise considérée comme partenaire-relais, peut contribuer substantiellement à la consolidation de l'Etat-nation-démocratique, par le biais de la normalisation des comportements. Nous nous sommes longuement appesanti là-dessus avec le

[49] On entend par ce concept, toutes les Eglises évangéliques, pentecôtistes et charismatiques dont le réveil, c'est-à-dire la proclamation de la parole, l'esprit prophétique, les prières à haute voix…constitue la principale caractéristique

« donnez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu », dans le cadre de l'Europe occidentale.

Ainsi, au lieu de profiter de la division entre les Eglises locales et d'entretenir le conflit avec elles, l'Etat doit réfléchir sur une bonne politique de gestion des rapports avec l'Eglise dont le statut dans ce cadre doit être redéfini, en même temps qu'il doit résolument s'engager dans la promotion de la bonne gouvernance et de la volonté politique.

A ce niveau, la vérité sur laquelle nous voulons fonder l'analyse est que le chrétien est en réalité quelqu'un qui renferme en lui et partage deux identités, céleste et terrestre, de sorte qu'un bon chrétien est aussi un bon citoyen. Cette réalité cependant ne semble pas évidente dans le contexte congolais, pourtant réputé à 80 % chrétien. En effet, le vécu révèle plus de la mondanité que de la chrétienté.[50]

Ce qui précède signifie que la conversion de l'Eglise du Congo au message évangélique de Christ est encore aléatoire car, même au niveau des ministres de Dieu, prêtres et pasteurs, on peut encore noter une proportion non négligeable de ceux qui s'illustrent dans le comportement qui contraste avec les valeurs chrétiennes.

Si par exemple, on prend un nombre donné des pasteurs et prêtres congolais et le même nombre d'européens, et qu'on les mesure tous sur une valeur, par exemple du respect de la parole donnée, il y a forte probabilité que le nombre de ceux qui respecteront leur parole risque d'être plus élevé chez les Européens pris au hasard sans responsabilité dans le sacerdoce face aux Congolais, conducteurs d'églises.

Deux explications peuvent cependant être données face à une telle situation, soit que véritablement la conversion de l'Eglise est encore aléatoire, faible même au niveau de ceux qui prêchent ce même évangile, soit que au même moment que Jésus Christ recrute, Satan aussi recrute, mais comme tous tiennent la Bible ; les données sont donc faussées d'avance lors qu'il faut procéder à une quelconque quantification.

Car, au regard de ces cas, que nous donnons raisons à B. Osokonda qui, réagissant à la thèse de la sur- christianisation à Kinshasa, thèse soutenue par certains socio anthropologues a, se servant de données aussi bien quantitatives que qualitatives, relativisé cette thèse, comme quoi, la réalité du vécu congolais, notamment de Kinshasa, loin d'être qualifiée de sur-christianisée, présente plutôt les caractéristiques de la mondanité[51].

Les membres de la Coalition chrétienne en RDC ont pu faire le même constat en 2005 lors de la conférence qui a sanctionné la sortie officielle de leur structure. A. Awak'ayom reprend cela à ces termes : « le constat honteux du fait que le christianisme congolais demeure superficiel ; il n'imprègne pas la vie congolaise (……) le chrétien parait être le principal responsable de cette honteuse dérive…[52]. Ceci d'autant qu'appelé lumière du monde et sel de la terre, le chrétien véritable, ce n'est pas une proclamation, mais un vécu, ce qui s'observe plutôt par l'observation.

Or, pendant toute la gouvernance postindépendance où le Congo est entre les mains des Congolais, la proportion de chrétiens ayant été aux responsabilités d'Etat est non négligeable, ce qui établit la responsabilité des chrétiens. Une prise de conscience de cette situation, en vue de la réparation du dégât causé devient une preuve de véritable conversion.

Ce qui précède explique la surprise désagréable que la nation toute entière venait il y a peu, d'enregistrer de la part de l'Eglise en ce qui concerne le choix du candidat président de la Commission électorale nationale indépendante, CENI en sigle. Les contradictions et les soupçons de tout genre ont émaillé ce choix, au point ou l'église catholique et l'église protestante ont finalement suspendu leur participation à la plate-forme « confessions religieuses »[53].

[50] Lire OSOKONDA OKENGE, B., Deux hypothèses…, op.cit., p.127.
[51] Idem, p. 127.
[52] AWAK'AYOM, A., op.cit., p. 409.
[53] Les soupçons de corruption pour les uns, de manipulation pour les autres ont jeté la confusion et le discrédit sur les pères spirituels

Donc, la dialectique de relation Eglise-Etat et Etat-Eglise dans ce processus de consolidation est telle qu'ils s'influencent mutuellement. En effet, du rôle de l'Eglise et de comment elle le remplit, dépend le crédit et la considération que l'Etat donne à l'église, pour la considérer comme partenaire relais dans l'œuvre de consolidation. De même, de la considération que l'Etat donne à l'Eglise et de sa gouvernance, c'est-à-dire de la légitimité que l'Eglise reconnait à l'Etat, dépend l'engagement de l'Eglise à vouloir prolonger le bras de l'Etat en s'engageant comme relais de l'Etat dans le processus de consolidation.

CONCLUSION

Cette étude s'est penchée sur la place de l'Eglise corps du Christ du Congo dans le processus de consolidation de l'Etat démocratique en RDC, à l'instar des autres cadres sociaux, et sur son rôle dans ce processus, ainsi qu'aux conditions dans lesquelles elle peut le jouer efficacement.

A lumière des écritures saintes, la mission de l'Eglise la place comme les autres cadres sociaux, mais peut être plus que tous à une position privilégiée pour enseigner, former, modeler, transformer par la transmission des valeurs, des croyances qui augurent un monde de justice, de paix, de vérité, de bonheur que procure l'évangile de Christ.

En effet, placée au sommet de tous, l'Eglise propage les vertus d'un monde meilleur et fait de ses membres la lumière du monde et le sel de la terre, pour assainir le monde et chasser l'obscurité dans les différentes sphères d'activités où opèrent ses membres. Ce qui se révèle à coup sûr, une socialisation puissante dans l'œuvre de construction, fabrication, modelage des hommes appelés à devenir les agents de la consolidation de l'Etat démocratique, pour le bien de tous dans le développement.

En effet, considéré comme une vision nouvelle du monde, le christianisme a, dès son apparition, marqué l'évolution et le fonctionnement de sociétés humaines. La théocratie comme système politique, la conversion de l'empereur Constantin suivie de la formation de la civilisation occidentale, sont à situer dans ce cadre et, l'impact du christianisme, via l'Eglise n'a cessé d'induire de changements considérables dans le monde.

Le droit romano-germanique est d'inspiration chrétienne, la laïcité de l'Etat, l'essor socio-économique de l'Europe occidentale, grâce entre autres au compromis trouvé entre les bourgeois-capitalistes et les travailleurs-prolétaires, etc. sont des faits qu'on attribue à l'intervention de l'Eglise. Ici, l'Etat ne devrait pas trouver comme un avantage la division de l'Eglise, ni travailler en faveur de cette division.

Dans le contexte de la RDC, de l'Etat indépendant du Congo jusqu'aujourd'hui, en passant par la colonisation belge, la construction de l'Etat est une œuvre dont la part de l'Eglise est non négligeable. Les écoles, les universités, les hôpitaux et autres infrastructures ont été et sont essentiellement l'œuvre de l'Eglise. D'où la nécessité de son implication dans l'œuvre de consolidation de l'Etat démocratique dans un pays qui, à tort ou à raison, est qualifié de majoritairement chrétien.

Dans cette perspective, le message de l'Eglise essentiellement axé sur les valeurs, a été envisagé comme solution aux maux qui rongent la société congolaise, notamment, le non-respect de la parole donnée ou de l'engagement pris, le déficit de la culture du donner, la mauvaise compréhension et application de « donnez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu ».

Les exemples des saintes écritures et les valeurs chrétiennes ont été mis exergue comme alternatives à transmettre, à faire intérioriser aux gens, en vue d'un nouveau comportement, un nouveau langage, bref, d'une nouvelle gouvernance en faveur de la consolidation de l'Etat démocratique. Car, le chrétien, l'homme nouveau que l'Eglise est sensé produire, reproduirait en tant que lumière du monde et sel de la terre, le modèle de Christ sur terre dans tous les domaines, en faveur de la consolidation de l'Etat démocratique.

Nous avons terminé par les conditions pouvant favoriser la réalisation efficace de cette mission par l'Eglise, notamment l'organisation et l'unité de l'Eglise, la conversion véritable des fidèles et la considération par l'Etat de l'Eglise comme son partenaire-relais. De la sorte, l'Eglise travaillera en synergie avec l'Etat et, augmentera son impact pour plus d'efficacité dans l'action. La conséquence est naturellement la pérennisation et la stabilité des institutions dont l'efficacité se traduira par le développement de toute la collectivité et de tous ses membres.

BIBLIOGRAPHIE

- AWAK'AYOM, A., « Une « Coalition chrétienne » pour le changement intégral en RDC ? » in *Congo-Afrique*, N°389, Octobre 2005, Kinshasa, 2005.
- DARMON, M., *La socialisation*, Armand-Colin, Paris, 2007.
- De Saint Moulin, L., « Les obstacles majeurs à l'avènement de la démocratie en RDC », in Démocratie et paix en RDC (sous dir de SABAKINU, K.), PUK, Kinshasa, 1999.
- De SAINT MOULIN, L., « Le mouvement de démocratisation dans la Zone de Ngaba à Kinshasa », in *Congo-Afrique*, N° 274, Kinshasa, avril 1993.
- KALONJI CIBADIBADI, B.D., Archevêque des Ministères chrétiens Logos -Rhema a publié tout un livre sur les Alliances leur impact dans la vie des hommes, Logos Rhema publisher's, Kinshasa, 2000.
- KALONJI CIBADIBADI, D., *Libération des nations par l'église, Les enseignements politiques de Jésus-Christ*, 2è éd. Logos-Rhema Publisher's, Kinshasa, 2013.
- MOMINDO, W.F., *Socialisation politique et consolidation de l'Etat dans le contexte de la renaissance démocratique en RDC*, Mémoire de D.E.S en SPA, Unikin, Kinshasa, 2010.
- MOMINDO, W.F., *Socialisation politique et consolidation de l'Etat dans le contexte de la renaissance démocratique en RDC*, inédit, Mémoire de D.E.S en SPA, UNIKIN, Kinshasa, 2010.
- MULAMBU, M. F., « L'Etat et sa structure : Quête permanente de la stabilité ? » in *Le Zaïre vers quelles destinées*, (sous dir de KANKWENDA MBAYA), CODESRIA, Karthala, Paris, 1992.
- MULUMA, M. A. et BUBU, K.P., « Les églises de réveil et la vie quotidienne en République démocratique du Congo », in *Les spiritualités du temps présent* (sous dir de SHOMBA, K. S.), M.E.S, Kinshasa-Bruxelles, 2012.
- OSOKONDA OKENGE, B., « Deux hypothèses pour relativiser la thèse de la sur christianisation à Kinshasa », in *Les spiritualités du temps présent* (sous dir de SHOMBA, K. S.), M.E.S, Kinshasa-Bruxelles, 2012.
- OSOKONDA OKENGE, B., *Laxisme et attentisme d'Etat en République Démocratique du Congo. Essai d'anthropologie de la débandade*, L'Harmattan, Paris, 2021.
- VATICAN II, Les *cinq documents conciliaires*, FIDES, Montréal et Paris.